

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Sport</b>	<b>525</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L1611-4, L4211-11 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du sport,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20,21 et 22 décembre 2017 approuvant la convention-type dans le cadre de l'Appel à projets « matériel sportif » du Plan sport et handicap,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019 et notamment son programme 525 « sport »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 adoptant le règlement d'intervention de l'appel à projets « matériel sportif - sport et handicap »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 adoptant le règlement d'intervention double licence sport et handicap,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 décembre 2010 adoptant le règlement d'intervention relatif au Fonds d'intervention pour le sport,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018 adoptant le

règlement d'intervention relatif aux aides des clubs sportifs de haut niveau,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018 adoptant les conventions types d'aides aux clubs sportifs de haut niveau,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 adoptant le règlement d'intervention relatif du « Groupe Elite »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 approuvant la convention type de partenariat du « Groupe Elite »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 attribuant une subvention à l'association la Tribu Rollers,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant la convention type haut niveau structures fédérales d'accession et d'excellence,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le règlement d'intervention « Sport pour tous - Liges et comités régionaux sportifs », et la convention-type,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, adoptant la convention-type pour les subventions supérieures à 23 000 € en faveur des manifestations sportives,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 600 € sur une dépense subventionnable de 1 829 € TTC en faveur de la Ligue de badminton des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif Sport pour tous comme présenté en annexe 1,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 600 €,

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante avec la Ligue de badminton conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019,

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement de 20 000 € sur une dépense subventionnable de 64 000 € (TTC) en faveur du Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire pour la participation d'une délégation régionale aux Atlantic Games 2020,

AFFECTE  
une autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE  
la convention de partenariat présentée en annexe 2,

AUTORISE  
la Présidente à signer la convention,

ATTRIBUE  
un montant total de subventions de 41 373 € en faveur des 14 associations présentées en annexe 3,

AFFECTE  
une autorisation de programme correspondante,

AUTORISE  
la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément à la convention-type approuvée par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

REJETTE  
les demandes présentées en annexe 4,

ATTRIBUE  
un montant total de subventions de 6 389 €, dans le cadre du dispositif "double-licence - sport et handicap",

AFFECTE  
une autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE  
le versement de la subvention aux clubs selon la répartition indiquée dans l'annexe 5,

AFFECTE  
une autorisation d'engagement de 80 000 € en faveur des sportifs qui seront validés par le Comité d'avis Elite,

AFFECTE  
une autorisation d'engagement de 20 000 € pour la prise en charge par la Région des frais relatifs à l'achat de prestations afin de matérialiser sa visibilité et son soutien au groupe Elite,

ATTRIBUE  
une subvention de 5 000 € sur une dépense subventionnable de 75 130 € TTC en faveur de la Fédération française de la Retraite sportive pour l'organisation du colloque Sport Sénior Santé : tous connectés,

AFFECTE  
une autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE  
une subvention de 2 200 € d'investissement sur une dépense subventionnable de 5 630 € TTC en faveur de la ligue de badminton des Pays de la Loire (annexe 6),

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante de 2 200 €,

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante avec la Ligue de badminton des Pays de la Loire conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019,

**APPROUVE**

la création de l'Association de préfiguration pour la gestion du site équestre de Verrie conformément aux statuts présentés en annexe 7,

**AUTORISE**

la Présidente ou les représentants de la Région à procéder aux formalités nécessaires à la création de l'association et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération,

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement de 25 899 € sur une dépense subventionnable de 60 000 € TTC en faveur de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour réaliser l'étude juridique et financière préfigurant la gestion du site équestre de Verrie,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**APPROUVE**

la convention de partenariat entre la Région et la Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire présentée en annexe 8,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

un montant global de subventions de 153 000 € aux clubs sportifs figurant en annexe 9,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 153 000 €,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 100 000 € pour la prise en charge par la Région des achats de prestations formalisés par des marchés publics,

**ATTRIBUE**

une subvention de 4 000 € sur une dépense subventionnable de 8 000 € TTC au club Team Elles Pays de la Loire figurant en annexe 9,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 4 000 €,

**AUTORISE**

la Présidente à signer avec chaque bénéficiaire les conventions correspondantes, conformément aux conventions type approuvées par la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018,

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 202 300 € en faveur des associations présentées en annexe 10, dans le cadre du programme d'aide aux manifestations sportives,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes pour les montants supérieurs à 23 000 €, conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 20 000 € au titre des prestations relevant de la Région sur certaines manifestations sportives et de la création de supports valorisant son action,

**APPROUVE**

la réduction de 12 500 € de la subvention de 25 000 € attribuée à la Tribu rollers pour l'organisation des 24h Rollers (dossier astre 2019\*01344),

**ANNULE**

partiellement à hauteur de 12 500 € l'affectation d'autorisation d'engagement de 25 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 à la Tribu Rollers.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs